



SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Version révisé 2 décembre 2016

MRC ROBERT-CLICHE

LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Les plans de mise en œuvre qui suivent constituent le plan d'action que la MRC Robert-Cliche, de même que chaque municipalité locale participante, doit appliquer dès l'entrée en vigueur du schéma. Ces plans désignent les étapes, les échéanciers et les autorités municipales responsables pour atteindre chacun des objectifs spécifiques qui s'appliquent. Il est à noter que pour alléger le présent document, les plans de mise en œuvre ont été consolidés dans un seul et unique document.

	Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités										Coût de réalisation estimée \$	
				Beauville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred	Saint-Victor		
1	Maintenir une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'aider les municipalités à réaliser les objectifs du schéma.	En continu	X	X	X						X	X		X	À même les budgets des SSI et MRC
2	Maintenir l'engagement d'une ressource afin d'assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	En continu	X												Budget de la MRC
3	Élaborer annuellement un rapport d'activités tel que requis à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP dans le délai prescrit et en transmettre une copie aux municipalités.	Dès la fin de l'an 1 et en continu	X												Budget de la MRC
4	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel.	Dès la fin de l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité
5	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel, et les encourager sur l'implantation d'une brigade industrielle à l'utilisation d'extincteurs portatifs.	Dès l'an 2 et en continu	X												Budget de la MRC

	Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités										Coût de réalisation estimée \$\$
				Beauceville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred	Saint-Victor	
6	Réviser les ententes d'entraide afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma et fournir une copie à la MRC.	En continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité
7	Élaborer et mettre en place un programme de recrutement régional des pompiers.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI et de la MRC
8	S'assurer que tous les pompiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs de chacun des services de sécurité incendie, ou à la MRC ou par secteur, une ou des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
10	Maintenir la gestion de la formation aux villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce en collaboration avec l'ÉNPQ ou tout établissement d'enseignement.	Dès l'an 1 et en continu		X	X									À même les budgets des SSI
11	Élaborer et mettre en place un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et des guides de l'ÉNPQ.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
12	Mettre en place un comité de santé et sécurité au travail et désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité

	Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités								Coût de réalisation estimée \$\$		
				Beauceville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne		Saint-Alfred	Saint-Victor
13	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises selon le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	Annuellement ou lorsque requis		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
14	Mettre en place des mesures pour remplacer ou rendre conforme un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections requises.	Dès que constaté		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
15	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP sur le sujet.	Dès l'an 1 et applicable annuellement		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
16	Appliquer le programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements selon les exigences des fabricants et les normes établies.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
17	Appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	Dès l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité
18	Établir un mode de communication au niveau de chaque administration municipale permettant d'informer régulièrement le service de sécurité incendie sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à leur disposition une carte à jour des réseaux.	Dès l'an 1 et en continu		X	X		X	X		X	X		X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité

Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités									Coût de réalisation estimée \$\$	
				Beauceville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred		Saint-Victor
19	Appliquer des mesures atténuantes dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit de moins de 1 500 l/min), telles que l'envoi de camions-citernes conformes avec la force de frappe initiale et des actions en matière de prévention.	En tout temps lorsque requis		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI
20	Élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	Selon l'échéance au schéma	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI
21	Maintenir les appareils de communication dans les véhicules d'intervention pour rejoindre le central d'appel et les autres SSI lors d'intervention conjointe.	Dès l'an 1		X	X					X	X		X	Variable
22	S'assurer que chaque officier responsable d'une équipe d'intervention ait une radio portative et procéder aux acquisitions requises, le cas échéant.	Dès l'an 1	X	X	X					X	X		X	Variable
23	S'assurer et maintenir la compatibilité du système de communication des services de sécurité incendie de la MRC et des municipalités limitrophes.	Dès l'an 1	X	X	X					X	X		X	Variable
24	Mettre à l'essai hebdomadairement les radios portatives ainsi que les téléavertisseurs.	Dès l'an 1	X	X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
25	Élaborer et maintenir un programme de mobilisation de la MRC lors d'interventions nécessitant la force de frappe.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X	Variable

	Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités										Coût de réalisation estimée \$\$	
				Beauceville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred	Saint-Victor		
26	Informier régulièrement la MRC sur la mise à jour de la classification des risques présents sur le territoire, notamment dès le changement de vocation tel que défini par le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	En continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité	
27	Revoir les procédures opérationnelles afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du <i>Guide des opérations</i> fourni par le ministère de la Sécurité publique.	Dès l'an 1	X	X	X					X	X		X	Variable	
28	Rédiger et transmettre, pour chaque intervention, à la MRC, un rapport d'intervention. Le SSI doit également compléter le rapport d'intervention incendie (DSI) après chacune des interventions applicables et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans les délais prescrits. Il doit aussi compiler les données dans <i>Première Ligne</i> pour la production du rapport annuel.	En tout temps		X	X						X	X		X	À même les budgets des SSI
29	Réaliser des activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière	En tout temps	X	X	X						X	X		X	À même les budgets des SSI
30	Maintenir le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et s'assurer de l'application ultérieure de celui-ci par les services incendie.	En continu	X												Budget de la MRC

Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités								Coût de réalisation estimée \$\$		
				Beauville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne		Saint-Alfred	Saint-Victor
31	Harmoniser la réglementation municipale en matière incendie (en collaboration avec les SSI).	Dès l'an 1	X	X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI et de la MRC
32	Élaborer un programme de prévention régional en s'inspirant du CNPI ou selon la législation en vigueur.	Dès l'an 1	X											Budget de la MRC
33	Appliquer le programme sur l'installation des avertisseurs de fumée (PVAF) selon les fréquences déterminées au schéma avec la collaboration de ressources formées en cette matière soit des pompiers ou toutes personnes désignées pour les risques faibles et moyens.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
34	Appliquer le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
35	Procéder à la confection, ou révision (selon le cas), des plans d'interventions pour les risques élevés et très élevés aux 5 ans (à l'exception des bâtiments agricoles).	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
36	Appliquer le programme de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
37	Mettre en place un programme d'évaluation et d'analyse des incidents.	Dès l'an 1 et en continu	X											Budget de la MRC
38	Bonifier le programme concernant la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée (PVAF).	Dès l'an 1 et en continu	X											Budget de la MRC
39	Concevoir un formulaire d'auto-inspection dans le cadre du programme PVAF (absence après 2 visites).	Dès l'an 1 et en continu	X											Budget de la MRC
40	Modifier le formulaire d'inspection PVAF.	Dès l'an 2		X	X					X	X		X	À même le budget du SSI

Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités									Coût de réalisation estimée \$\$	
				Beauville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred		Saint-Victor
41	Bonifier le programme concernant l'inspection des risques plus élevés (les bâtiments agricoles sont exclus).	Dès l'an 2	X											Budget de la MRC
42	Annuellement, réalisé 20 % des inspections du programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
43	Création du nouveau programme (Inspections/évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans) sera développée par la MRC concernant les Centres de petite enfance, résidences pour personnes âgées, RI, écoles, centre d'accueil, centre hospitalier y compris les centres de soin de longue durée.	Dès l'an 2	X											Budget de la MRC
44	Appliquer le programme (Inspections / évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans).	Dès l'an 2		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
45	Répertorier les «autres activités» par les municipalités et ensuite validées par le coordonnateur de la MRC qui procèdera à mettre à jour leurs vrais usages et permettre de refaire le classement réel de ces bâtiments.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget du SSI
46	Annuellement, réaliser 20 % des plans d'intervention et fournir un rapport annuel à la MRC sur le nombre de plans d'interventions effectués.	Dès l'an 1		X	X					X	X		X	À même les budgets des SSI
47	Élaborer et mettre en application les différents programmes de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI
48	Réaliser un rapport annuel sur les activités de sensibilisation du public.	Dès l'an 2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI

Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités									Coût de réalisation estimée \$\$	
				Beauceville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred		Saint-Victor
49	Impliquer les directeurs en sécurité incendie des municipalités et le coordonnateur lors de la planification de l'urbanisation du territoire de chacune des municipalités, qui aiderait à déterminer des mesures visant à promouvoir l'utilisation des mécanismes d'autoprotection et inciter les municipalités à les appliquer.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X	Variable
50	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence au service d'une ressource qualifiée en prévention.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X	Variable
51	Sensibiliser les municipalités participantes, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	Dès l'an 2 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable
52	Faire la promotion, auprès des entreprises et des institutions de la région, des avantages d'avoir des employés aptes à manier des extincteurs et offrir la formation en conséquence.	Dès l'an 2 et en continu	X	X	X					X	X		X	Variable
53	Élaborer et mettre en place un programme de mobilisation de désincarcération afin que les procédures soient identiques pour chacun des services de sécurité incendie.	Dès l'an 2 et en continu	X		X									À même le budget du SSI

Actions* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC Robert-Cliche	Municipalités										Coût de réalisation estimée \$\$	
				Beauveville	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Frédéric	Saint-Jules	Saint-Séverin	Tring-Jonction	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Alfred	Saint-Victor		
54	S'assurer que tous les pompiers et officiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec concernant la désincarcération.	Dès l'an 1 et en continu			X										À même le budget du SSI
55	Mettre en place, en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPO, un programme d'entraînement concernant la désincarcération.	Dès l'an 2			X										À même le budget du SSI
56	Concevoir un rapport annuel des activités en désincarcération.	Dès l'an 1 et en continu			X										À même le budget du SSI
57	Continuer d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (tableau 13).	Dès l'an 1 et en continu		X	X					X	X		X		Variable
58	Maintenir et participer aux rencontres de concertation regroupant notamment les responsables de chaque service de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec, des travailleurs du service ambulancier, de CAUCA, d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X					X	X		X		Variable
59	Les municipalités et la MRC s'engagent à respecter le suivi de la planification, tel qu'il apparaît au schéma.	Dès l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité